



Avis

Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération 12 juillet 2019 du conseil communal de Betzdorf portant adoption du projet d'aménagement particulier nouveau quartier concernant des parcelles sises dans la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, au lieu-dit «Rue Strachen» (nouveau supermarché Cactus), a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 17 octobre 2019, réf.:18580/122C. Le dossier concernant le plan d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale.

Un recours en annulation contre la décision de Madame la Ministre de l'Intérieur est ouvert devant le Tribunal Administratif endéans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision.

Berg, le 25 octobre 2019.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,